

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 21

Artikel: La formation professionnelle des portiers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-541017>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ SUISSE DES HOTELIERS

Convocation à l'Assemblée ordinaire des délégués et à la Journée des hôteliers

du jeudi 12 au samedi 14 juin 1930 à Zurich

combinées avec la célébration du cinquantenaire de la fondation de la Société des hôteliers de Zurich

Ordre du jour de l'Assemblée des délégués:

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués.
2. Rapport de gestion de la Société et de ses institutions pour 1929.
3. Comptes annuels de 1929:
 - a) de la Société et du Fonds Tschumi (Rapporteur: M. Boss);
 - b) de l'Ecole professionnelle (Rapporteur: M. Buttica).
4. Budgets pour 1930:
 - a) de la Société (Rapporteur: M. Boss);
 - b) de l'Ecole professionnelle (Rapporteur: M. Buttica).
5. Propositions du Comité central:
 - a) Qualité de membre de la S. S. H.; revision des statuts (Rapporteur: M. le directeur Dr Riesen);
 - b) Question du pourboire; revision des statuts (Rapporteur: M. Doepfner);
 - c) Achat d'un immeuble pour le Bureau central (Rapporteur: M. Dietschy);
 - d) Etablissement d'une carte de membre (Rapporteur: M. le vice-président Wirth).
6. Rapport sur la nouvelle réglementation des apprentissages (Rapporteur: M. Goelden).
7. Rapport sur la réorganisation de la propagande (Rapporteur: M. le directeur Dr Riesen).
8. Rapport de M. le président central sur l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie.
9. Elections:
 - a) au Comité central;
 - b) des reviseurs des comptes.
10. Propositions des sections et des membres.
11. Désignation du lieu de réunion de la prochaine Assemblée des délégués.
12. Imprévu.

Art. 29 des statuts: L'Assemblée des délégués est formée par les représentants des sections et des membres individuels.

Le nombre des délégués auquel a droit chaque section s'établit de la manière suivante:

| | |
|---|------------|
| jusqu'à 1000 lits de maître | 1 délégué |
| 1001 à 2000 " " " " " " " " " " " " | 2 délégués |
| 2001 à 3000 " " " " " " " " " " " " | 3 " " |
| au-dessus de 3000 " " " " " " " " " " " " | 4 " " |

Les membres individuels d'une même région peuvent désigner des délégués ayant droit de vote à raison de un délégué par cinq membres; ces délégués doivent être annoncés au Comité central à temps avant l'Assemblée des délégués.

Les membres de la Société centrale et éventuellement des hôtes invités par le Comité central peuvent seuls participer à l'Assemblée des délégués.

Chaque délégué n'a qu'une seule voix. Il émet son vote librement en se basant sur la discussion qui a eu lieu. Les décisions sont prises à la majorité relative des votants. En cas d'égalité de voix, le président central départage.

Les élections ont lieu à la majorité absolue et au scrutin secret, à moins que l'Assemblée des délégués ne décide qu'elles se fassent à mains levées.

Une votation définitive sur des objets ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut avoir lieu que sur la proposition du Comité central (art. 31 des statuts, alinéa 3).

Zermatt et Bâle, le 19 mai 1930.

Le président central: Dr H. Seiler.

Le directeur du Bureau central: Dr M. Riesen.

Programme:

Jeu di 12 juin:

- 8 ½ h.: Séance du Comité central à l'hôtel Baur au Lac (une première séance aura lieu déjà la veille au soir).
14 ½ h.: Assemblée des délégués (première partie) au Kursaal.
19 h.: Réunion familière à la ZIKA; soirée-cabaret en l'honneur des invités.

Vendredi 13 juin:

- 9 h.: Reprise des travaux de l'Assemblée des délégués au Kursaal.
13 ½ h.: Lunch dans les divers restaurants de la ZIKA, suivi de la visite de l'Exposition.
19 ½ h.: Buffet dinatoire à l'hôtel Baur au Lac.
21 h.: Célébration du Jubilé de la Société des hôteliers de Zurich à l'hôtel Baur au Lac, en cas de beau temps dans le parc.
A partir de 23 h.: Grand bal à l'hôtel Baur au Lac.

Samedi 14 juin:

- A partir de 15 h.: Réunion au Dolder Grand Hôtel; thé dansant.

Carte de fête: Le prix de la carte de fête est de 30 fr., pour la soirée officielle seulement, le 13 juin, 25 fr. La carte donne droit:

- a) à l'entrée libre à la ZIKA pour la soirée-cabaret du 12 juin, sans consommations;
- b) à l'entrée libre à la ZIKA le 13 juin;
- c) au lunch à la ZIKA (vin et service non compris);
- d) au buffet dinatoire, à la cérémonie jubilaire et au bal à l'hôtel Baur au Lac;
- e) au thé dansant au Dolder Grand Hôtel.

Logements: Les délégués et les participants libres sont priés de s'occuper eux-mêmes de leur logement. On recommande de retenir les chambres à temps auprès des collègues de Zurich.

Les sections et les groupements de membres individuels sont invités à communiquer les noms de leurs délégués au Bureau central à Bâle pour le 9 juin au plus tard. On voudra bien également annoncer en temps utile les participants libres.

Nous rappelons spécialement que tous les membres de la Société suisse des hôteliers ont le droit d'assister à l'Assemblée des délégués et sont cordialement invités à prendre part aux délibérations. Toutefois les délégués officiels ont seuls le droit de participer aux votations et aux élections.

A cause des fêtes jubilaires de la Société des hôteliers de Zurich et de l'Exposition internationale d'art culinaire (ZIKA), l'Assemblée des délégués de cette année se déroulera dans le cadre d'une Journée des hôteliers. Notre invitation s'adresse en conséquence non seulement aux délégués, mais aussi aux autres sociétaires et aux membres de leurs familles, à leurs femmes, à leurs filles et à leurs fils, qui peuvent compter sur des heures agréables en compagnie des collègues de toute la Suisse. Tous seront les bienvenus à Zurich!

Société Suisse des Hôteliers

La formation professionnelle des portiers

Comme on le sait, la Commission paritaire professionnelle pour l'industrie des hôtels et des restaurants, dans sa réunion du 9 février 1930, a constitué une commission spéciale de représentants des employeurs et des employés en vue d'examiner et d'étudier les conditions de la formation professionnelle des portiers. Cette commission a siégé le 8 mai, sous la présidence de M. Eggimann, directeur du Bellevue Palace Hôtel, à Berne. Elle a soumis à des délibérations approfondies les suggestions de l'Association suisse des portiers d'hôtel, en vue de l'élaboration de directives pour l'amélioration des conditions de la formation professionnelle de cette catégorie d'employés.

Nous apprenons par le procès-verbal de cette réunion que l'Association des portiers a formulé et motivé en détail ses vœux et ses

requêtes. Il règne dans les milieux des portiers de fort louables intentions en ce qui concerne le perfectionnement de la formation professionnelle. Mais la réalisation de ces excellentes idées se heurte à certains obstacles, notamment à la difficulté de trouver une place et d'obtenir l'autorisation de travailler à l'étranger. D'autre part, les jeunes gens spécialement qualifiés pour cette profession font souvent défaut. Fréquemment aussi, on constate le manque de goût pour la profession, le défaut des connaissances préalables absolument nécessaires (langues, géographie, etc.) et l'insuffisance des études scolaires. L'Association des portiers demande en conséquence que l'on organise, pour les employés de cette branche, des cours de brève durée et des conférences, qu'on leur donne la possibilité de fréquenter des écoles professionnelles avec cours spéciaux pour les concierges, que l'on favorise les échanges de personnel avec l'étranger, etc. L'exposé en question aboutit à la conclusion qu'à l'avenir

on devrait exiger des portiers un apprentissage régulier, en vue duquel la Commission paritaire professionnelle devrait élaborer un règlement et un programme analogues à ceux qu'elle a préparés pour les professions de cuisinier et de sommelier. Enfin l'Association des portiers demande à être représentée par un membre à la Commission professionnelle suisse.

Au cours de la discussion, les représentants patronaux ont déclaré qu'il est souhaitable d'améliorer la formation professionnelle des portiers et de donner une solution appropriée aux questions qui se posent en ce qui les concerne, notamment à celle du recrutement du jeune personnel. Ils ont exprimé cependant des doutes sérieux sur la possibilité d'organiser un apprentissage plus ou moins officiel. Dans les premiers échelons de cette profession, il s'agit d'emplois où l'on s'initie aux occupations pratiques les plus simples, pour lesquelles un apprentissage obligatoire ne peut être exigé.

Il est déjà difficile actuellement de trouver des garçons de peine, des garçons de cuisine et des garçons d'office; si l'on réclame d'eux un certificat d'apprentissage, on ne pourra plus du tout s'en procurer. D'autre part, il ne serait pas possible, même par l'intermédiaire de l'association patronale, d'obliger les hôtels à n'engager que des jeunes gens ayant fait leur apprentissage ou ayant été formés dans une école professionnelle. Au surplus, l'activité exercée dans les étapes préparatoires à la profession de portier ne peut pas „s'étudier“; ces connaissances ne peuvent s'acquérir que par la pratique.

En ce qui concerne les concierges, la question est très claire. L'hôtelier cherche pour occuper ces postes des hommes intelligents et capables qui ont dû passer par l'étape de simple portier. Mais il serait illogique d'exiger du concierge qu'il subisse un examen, du moment que le candidat à ces fonctions a dû déjà prouver, dans son activité antérieure, qu'il possède les con-

naissances et les aptitudes spéciales requises. Il s'agit dans la règle d'un avancement d'un poste moins élevé au poste supérieur.

Telles sont, brièvement résumées, les idées principales exprimées au cours des délibérations de la commission spéciale précitée. Celle-ci aboutit à la conclusion de soumettre les vœux de l'Association des portiers à la Commission professionnelle suisse et aux organisations patronales.

La publicité pour la Suisse à la Riviera

Un correspondant de *La Suisse*, de Genève, M. M. O., a publié dans ce journal, le 8 mai, un article dont nous reproduisons les idées principales en y rectifiant différents chiffres.

Pendant un court séjour à Cannes et Nice, dit le correspondant, j'ai eu la curiosité de contrôler quelles avaient été les dispositions prises par le Service de publicité des Chemins de fer fédéraux et l'Office suisse du tourisme dans cette merveilleuse contrée, qui comporte près de 200.000 lits d'hôtels et que l'on peut à juste titre considérer comme l'une des plus importantes régions touristiques du monde.

Contrairement à ce que l'on croit en Suisse, la quantité d'étrangers qui ont visité cet hiver la Riviera n'a pas beaucoup diminué. Mais les grands palaces n'ont plus trouvé leur clientèle de luxe habituelle. Cette constatation nous prouve, puisque la Riviera est toujours aussi fréquentée, que la Suisse devrait y faire de grands efforts de publicité. Malheureusement ce n'est pas le cas.

L'Office suisse du tourisme, qui a pris en mains la publicité dans cette région, ne dispose probablement pas de fonds suffisants pour subventionner assez largement la seule agence suisse de voyages installée à Monaco, Nice, Cannes, Menton, Juan-les-Pins et Beaulieu-sur-Mer. Certaines agences sont bien disposées pour la Suisse; d'autres le sont moins.

En conséquence, tandis que les grandes agences installent à prix d'or de splendides bureaux aux endroits les plus fréquentés, la Suisse est à peu près ignorée. Notre pays devrait disposer au contraire de vitrines élégantes, spacieuses et bien placées, contenant nos affiches, nos brochures, et surtout portant le titre officiel: Office national suisse du tourisme, comme le font les offices similaires étrangers à Genève, Zurich, etc. Un personnel suisse, comme celui de l'agence actuellement subventionnée, est un précieux auxiliaire.

Pour toute cette publicité, il faut beaucoup d'argent. Nice, à elle seule, vient de voter un budget de publicité de 1.250.000 francs. Or, l'Office suisse ne dispose que de 200.000 francs suisses fournis par la Confédération, de 250.000 francs versés par les C. F. F., la Société suisse des hôteliers et les cantons et de 150.000 francs de recettes diverses, soit au total d'un peu plus de 600.000 francs. Ce montant est absolument dérisoire pour un pays touristique où le mouvement des étrangers se traduit par un apport net annuel de plus de 200 millions à notre balance commerciale. Quand on songe aux millions de subventions fédérales de toutes sortes à l'agriculture, on ne peut s'empêcher de constater que nos industries touristiques, où sont engagés d'énormes capitaux, sont bien mal partagées. Pendant l'hôtellerie, à elle seule, fait vivre des dizaines et des dizaines de milliers de personnes, directement ou indirectement, et tous ses achats pour sa cuisine se font dans le commerce d'alimentation. Les produits laitiers, la viande de boucherie, les vins, les légumes forment une partie importante de ses dépenses et procurent à l'agriculture suisse de grands avantages. En outre, la clientèle des hôtels assure l'existence, dans les villes et dans les stations d'étrangers, de tout un commerce de luxe.

La subvention à l'Office suisse du tourisme devrait être portée de 200.000 à au moins un million de francs. La situation a complètement changé depuis la guerre. Une quantité de nouveaux pays d'Europe et d'outre-mer ont organisé leur tourisme avec une propagande officielle subventionnée par leurs gouvernements. L'Allemagne notamment

dépense des dizaines de millions pour sa réclame à l'étranger.

Pour en revenir à la Riviera, il est vraiment regrettable que les Chemins de fer fédéraux négligent cette région. La dualité d'influence entre l'Office suisse du tourisme et les C. F. F. est contraire à tout le mouvement moderne de rationalisation. N'est-il pas possible de réorganiser notre propagande en unifiant l'activité de l'Office du tourisme et du Service de publicité des C. F. F.? Allons-nous, pour des questions de personnes, continuer à faire pâtir toute l'industrie suisse du tourisme? La rationalisation s'introduit partout en Suisse, sauf pour la publicité touristique. Cela est absolument inadmissible.

L'hôtellerie de Berne en 1929

Suivant le rapport annuel pour 1929 de la Société des hôteliers de la ville de Berne, cette organisation comptait au 31 décembre dernier 30 hôtels avec 1650 lits. La cotisation des membres a varié, suivant la catégorie de l'hôtel, de 3 fr. à 4 fr. 50 par lit. La société a accordé des subventions, s'élevant au total de 12.300 fr., à la Société de développement, à la réclame spéciale, aux courses de chevaux, à la Société d'aviation, etc. Sur cette somme, 8000 fr. ont été prélevés pour la propagande collective à l'étranger, organisée et effectuée par le Bureau officiel de renseignements. Les sociétaires ont versé en outre dans le même but des cotisations particulières. L'ensemble des frais de cette campagne de propagande se sont montés à 41.000 francs. La commune y a participé pour une somme de 10.000 francs. La Société de développement, le Kursaal Schänzli, les banques et les maisons de commerce ont également fourni d'importants subsides. Suivant le rapport spécial, cet effort de publicité a donné de bons résultats.

Les affaires hôtelières se sont maintenues à peu près au niveau de l'année précédente. On a seulement constaté un recul au mois de septembre, ce mois ayant été en 1928 celui de la « Safta ». La statistique publiée par le Bureau de renseignements donne les chiffres suivants:

| | 1913 | 1927 | 1928 | 1929 |
|----------|---------|---------|---------|---------|
| Arrivées | 170.495 | 130.440 | 145.478 | 145.623 |
| Nuitées | 331.293 | 311.780 | 339.622 | 330.806 |

L'occupation moyenne annuelle des lits a été en 1929 de 53,2 %, au lieu de 55,1 % en 1928, de 51,1 % en 1927 et de 38 % en 1913.

Le rapport donne ensuite des renseignements sur les dispositions prises par le secrétariat pour le logement de congressistes et de participants à des voyages collectifs, sur le fonctionnement, en

d'autres occasions, du « service des logements » nouvellement créé, de même que sur l'ouverture à l'exploitation de l'aérodrome de Berne. Les hôtels de la ville fédérale se promettent beaucoup de cette entreprise pour le développement de la place comme centre de tourisme.

D'autres chapitres du rapport sont consacrés aux excursions en automobile, à la demande d'abrogation de l'interdiction de la circulation nocturne des autocars, au projet d'organisation à Berne de la prochaine fête fédérale de chant en 1934 ou 1935 et à la requête du retardement à minuit de l'heure de police, un postulat de la Société de développement appuyé par l'hôtelier local.

Dans une conférence avec l'Office cantonal des apprentissages ont été traitées diverses questions concernant la fréquentation des écoles complémentaires, la durée du travail, les congés et les vacances. Une entente a été réalisée en ce sens que les contestations entre l'Office des apprentissages et les patrons seraient le plus rationnellement apaisées par une intervention du représentant de l'hôtellerie dans la Commission des apprentissages ou par le secrétariat de la Société des hôteliers.

Une assemblée de la société s'est prononcée à l'unanimité en faveur du maintien pendant une certaine période de la loi fédérale sur les constructions hôtelières.

Le courtage de publicité dans les guides pour automobilistes

Le propriétaire d'un hôtel d'Italie nous écrit: « Depuis quelques années, des représentants (courtiers d'annonces) des clubs d'automobilistes de tout le continent européen se présentent toujours plus nombreux dans les hôtels, chacun naturellement recommandant le guide de son club comme étant le meilleur. Les insertions dans ces guides coûtent extraordinairement cher et impliquent habituellement des engagements de beaucoup trop longue durée. J'ai reçu dernièrement la visite d'un de ces agents qui cherchait à recueillir de la publicité pour le guide d'un club étranger et qui voulait me prendre une commande de 400 francs avec trois années d'engagement. Or il se vérifia que diverses commandes de publicité mises sous mes yeux et soi-disant faites par des hôtels étaient fausses, ce que me fut confirmé, sur ma demande téléphonique, par les propriétaires de ces établissements. En outre, le même représentant m'affirma que des renseignements étaient toujours pris au préalable sur la valeur des maisons que l'on recommanderait dans la publicité, avant l'acceptation des annonces par l'automobile-club; cette assertion fut également reconnue inexacte.

Luzern Hotel Wagner 
Carl Wagner, Eigentümer

JOHNNIE WALKER



Born 1820
— Still
going Strong

There MUST be a reason why
„JOHNNIE WALKER“
has the largest sale of any
Whisky in the world!

Sole Agents for Switzerland:
HUGUENIN Ltd., LUCERNE

Bessere Geschäfte

wenn Sie es verstehen, Ihren Gästen ruhigen, ungestörten Aufenthalt im Hotelzimmer zu bieten. Sie erreichen das durch Erstellen meiner gesch.

Höllmüller, ZÜRICH, Dufourstrasse 97
Tel. L. 27.34

M. M. les Sociétaires

sont priés de réserver leurs commandes aux Maisons qui soutiennent notre journal par leurs annonces.

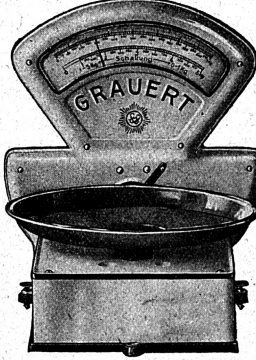
Tassen-Unterlagssaugdeckchen

verhindern das lästige Tropfen beim Trinken und schützen somit die Kleider der Gäste. • Wir liefern diese Unterlagen in diversen Grössen und Ausführungen mit und ohne Druck. • Verlangen Sie Musterofferte

KOCH & UTINGER, CHUR

Waage für Hotels Küche, Haushaltungen

weiss lackiert, für 2 und 5 kg automatisch, und 15 und 25 kg kombiniert mit Gewicht



Illustr. Prospekte u. Referenzen zu Diensten
Versand durch
CHARLES ESCHER - BASEL
Vertreter 11 Haltingerstrasse

CHAMPAGNE GEORGE GOULET, REIMS
LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS

Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - St-Moritz

Spezial-Firma für Garten-Schirme

in noch nie dagewesener Auswahl. Aparte, ges. gesch. Spezialdessins

Garten-Möbel

in jeder Preislage, in Holz u. Eisen
Stets Eingang neuester Modelle

Mertzkufft Zürich
29 Spiegelg. Rindlermarkt 26. Tel. H. 22.84

Markisen-, Storen- und Gartenschirmfabrik
Gegründet 1865

„Revue“-Inserate sind nie erfolglos!

OTIS.

Personen-, Gepäck- und Spelsen-Aufzüge. Best organisierter Revisionsdienst. Umänderungen, Modernisierung bestehender Anlagen. Ingenieurbesuch kostenlos

OTIS-Aufzugswerke: ZÜRICH, Birmensdorferstrasse 273
Telephon Seinau 21.66

Zweigniederlassung: LAUSANNE, Galeries du Commerce
Telephon 29.321

Schweizer Eier

Tägl. frisch gesammelte hiesige Landeier erhalten Sie stets jedes Quantum am billigsten bei A. Hurni, Villarepos, Avenches.

National-Kassen (o.c.c.)

verkauft mit aller Garantie. Reparaturen schnell u. zuverlässig. Eigene Papierschneiderei für Kassenrollen. Retournahme der Holzkernen bei Rollenbestellung. P. SING, Klostschtrasse 15, Zürich. Telephon Limmatt 4512.

Karl Grogger



Spezialgeschäft für lebende Krebse
Lieferant erster Häuser

Berlin NO 18, Weberstraße 24 a
Telegrammadresse: Krebszentrale - Telefon: Königstadt 3243, 3244
Sofortiger Versand nach der Schweiz.

Weinhandlung JOS. STUDER A.G.

Interlagen
Depot und Vertretung von
Jules Regnier & Co., S. A., Dijon
Schroder & Schyler & Co., Bordeaux
Renault & Co., Cognac
Berliner Gilka-Kümmel

Direkt und ab Lager — Spezialpreislisen

COGNAC DENIS MOUNIÉ

Fondée en 1838

Fine Champagne

Demandez conditions spéciales

Agence générale pour la Suisse:
A. STEINBRUNNER
48, Rietlerstr., Zurich

